

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le

29 OCT. 2025

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE
L'HÔTEL DE VILLE JUSQU'AU 30 JUIN 2026
DE 08h00 à 18h00**

SG/RM 110 - 10/25

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de travaux au droit du n° 11 (stationnement d'un poids-lourd).

ARRETE

ARTICLE 1 : L'intervention devra être signalée en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, de 08h00 à 18h00, en fonction des besoins du demandeur.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les entreprises qui interviennent pour le compte de la Fondation Bon Sauveur, sont chargées de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- La Fondation Bon Sauveur.

Le Maire



**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Maël LE GALL